

Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - Recommandation 489 catégorie 5 : Chariots élévateurs à mat rétractable

RS5060 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	311u
Formacode(s)	31768, 31795
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	27/01/2020
Date d'échéance	27/11/2024

Certificateur(s)

CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE · SIRET : 18003502402369

Partenaires habilités

931 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 931 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
2T FORMATION	81527468300037	Former et organiser l'évaluation
3F INVESTISSEMENTS	85080773600010	Former et organiser l'évaluation
A2CF	48142229300011	Former et organiser l'évaluation
A2L FORMATION	79982473500036	Former et organiser l'évaluation
A2 PREVENTION	49911261300041	Former et organiser l'évaluation
A2S CONSEIL	51117414600056	Former et organiser l'évaluation
A4 FORMATION	84240712400010	Former et organiser l'évaluation
AAA CENTRE DE FORMATION GARIBALDI	79373414600020	Former et organiser l'évaluation
ABC FORMATION	41310403500014	Former et organiser l'évaluation
AB CONDUITE	45383308900122	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 931 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs5060-certificat-d-aptitude-a-conduire-en-securite-caces-recommandation-489-categorie-5-chariots-eleveurs-a-mat-retractable/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La Cnam a développé le dispositif CACES en vue de prévenir les risques liés à la conduite d'engins.

Ce dispositif définit les compétences pour conduire en sécurité des équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences.

Il permet de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail).

Cette certification reprend les compétences définies dans la recommandation R.489 citée dans le titre de ce dossier.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Conduire et utiliser un chariot automoteur à conducteur porté en sécurité pour le conducteur et les personnes de l'environnement requiert les compétences suivantes, aussi bien théoriques (de 1 à 8) que pratiques (de 9 à 11) :

1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, ..).
2. Connaître la technologie des chariots utilisés, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les équipements interchangeables potentiels ainsi que les modes de propulsion, de transmission ou de direction.
3. Identifier les différents types de chariots, leurs caractéristiques et leurs capacités.
4. Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité).
5. Connaître et maîtriser les conditions de stabilité des chariots pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges.
6. Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté.
7. Savoir exploiter les chariots de manutention à conducteur porté (identification des charges, dispositifs de réglage des sièges, freinage, conduite en cas d'incident, port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations).
8. Connaître et effectuer les vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).
9. Réaliser les prises de poste et les vérifications du chariot.
10. Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite et de chargement du chariot de manutention à conducteur porté, ainsi que la montée/descente en sécurité de celui-ci.
11. Vérifier l'état du chariot (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le test CACES, défini par la recommandation R.489 de la Cnam, ne peut être effectué que par un organisme testeur certifié (OTC).

L'OTC est certifié par un organisme certificateur (OC) lui-même conventionné par la Cnam et accrédité par le CoFraC (organisme français notifié). Les modalités de certification répondent aux règles fixées par la R.489 de la Cnam et le référentiel de certification CACES établi par la Cnam.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Les compétences sont attestées sur deux épreuves (théorique et pratique) par un testeur (différent du formateur) validé par son organisme testeur certifié.

Le CACES est délivré en cas de succès au test par l'organisme testeur certifié.

Base légale

Date de décision	27/01/2020
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/11/2024

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS6870

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Les formateurs trouveront des informations complémentaires sur le CACES dans la brochure ED6348 éditée par l'INRS et téléchargeable en ligne

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5060/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	17 387
Parcours menés à terme	17 203
Taux d'achèvement	99 %
Période	02/2022 – 02/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	15 812
Montant total engagé	10 256 302 €
Coût moyen par dossier	649 €
Durée moyenne	22 h
Période	01/2020 – 12/2024
France compétences	97 %
France Travail	2 %
Reste à charge titulaire	1 %
Régions	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %
Entreprise	0 %
État	0 %
OPCO	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.